

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 9 février 2015 à 17 h 30 en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Alain Dugas, maire de Les Méchins
Pierre Dugré, maire de Sainte-Paule
Patrice Gauthier, maire suppléant de Saint-Ulric
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
André Morin, maire de Grosses-Roches
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 17 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum;
 - 2- Adoption de l'ordre du jour;
 - 3- Projet régional éolien BSL :
 - 3.1 Approbation par le MAMOT du règlement d'emprunt numéro 262-2014 décrétant un emprunt de 8 722 238 \$ pour financer la participation de la MRC de La Matanie dans le développement et la construction d'un ou de plusieurs parcs éoliens communautaires;
 - 3.2 Protocole d'entente entre Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent s.e.n.c., les MRC et la Première Nation Malécite de Viger;
 - 4- Période de questions;
 - 5- Fermeture de la séance.
-

RÉSOLUTION 18-02-15

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM, RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont tous présents, acceptent de renoncer à l'avis de convocation et de tenir une séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

DE renoncer à l'avis de convocation, de tenir une séance extraordinaire du Conseil et d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant le sujet suivant :

4.1 « Système téléphonique ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation par le MAMOT du règlement d'emprunt numéro 262-2014 décrétant un emprunt de 8 722 238 \$ pour financer la participation de la MRC de La Matanie dans le développement et la construction d'un ou de plusieurs parcs éoliens communautaires.

RÉSOLUTION 19-02-14

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE ÉNERGIE ÉOLIENNE BAS-SAINT-LAURENT S.E.N.C., LES MRC ET LA PREMIÈRE NATION MALÉCITE DE VIGER

CONSIDÉRANT QUE les huit (8) MRC du Bas-Saint-Laurent ainsi que la Première Nation Malécite de Viger sont associées dans la Société en nom collectif d'Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent S.E.N.C. (ÉÉBSL);

CONSIDÉRANT QUE les parts de la Société sont réparties de la façon suivante :

Associés	Nombres de parts	%
MRC des Basques	CENT DOUZE VIRGULE CINQ (112,5)	11,25
MRC de Kamouraska	CENT DOUZE VIRGULE CINQ (112,5)	11,25
MRC de La Matapédia	CENT DOUZE VIRGULE CINQ (112,5)	11,25
MRC de La Matanie	CENT DOUZE VIRGULE CINQ (112,5)	11,25
MRC de La Mitis	CENT DOUZE VIRGULE CINQ (112,5)	11,25
MRC de Rimouski-Neigette	CENT DOUZE VIRGULE CINQ (112,5)	11,25
MRC de Rivière-du-Loup	CENT DOUZE VIRGULE CINQ (112,5)	11,25
MRC de Témiscouata	CENT DOUZE VIRGULE CINQ (112,5)	11,25
PNMV	CENT (100,0)	10,00
TOTAL	MILLE (1000,0)	100,00

CONSIDÉRANT QUE cette Société est partenaire dans les projets éoliens Nicolas-Riou et Roncevaux;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec Distribution exige dans le projet éolien Nicolas-Riou une garantie de début des livraisons de 2 244 000 \$ à la signature du contrat d'approvisionnement en électricité qui se répartissent ainsi entre les partenaires financiers :

- 1 122 000,00 \$ de la part de EDF
- **748 000,00 \$ de la part de ÉÉBSL**
- 374 000,00 \$ de la part de la Régie

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec Distribution exige dans le projet éolien Roncevaux une garantie de début des livraisons de 748 000 \$ à la signature du contrat d'approvisionnement en électricité qui se répartissent ainsi entre les partenaires financiers :

- 374 000,00 \$ de la part de Invenergy
- **249 333,33 \$ de la part de ÉÉBSL**
- 124 666,67 \$ de la part de la Régie

CONSIDÉRANT QUE la contribution de chaque associé est déterminée et acquittée par celui-ci dans la même proportion que sa détention de parts dans la Société;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC de La Matanie s'engage à émettre un chèque à l'ordre d'Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent au montant de cent douze mille deux cents dollars (112 200 \$);

QUE la MRC de La Matanie autorise le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, et la directrice générale, madame Line Ross, à signer, pour et au nom de la MRC, ladite entente ainsi que les documents afférents nécessaires à cette transaction;

QUE la présente résolution annule et remplace les résolutions numéros 736-01-15 et 737-01-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 20-02-15

SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE

CONSIDÉRANT QU'en mars 2006, la MRC a procédé à l'acquisition d'un système de messagerie vocale en raison du volume d'appels téléphoniques toujours grandissant et justifiée par les statistiques compilées pour les années 2004 et 2005;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le système de messagerie vocale celle-ci étant défectueuse et non réparable;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-02-15 du comité administratif de la MRC de La Matanie mandatant la directrice générale afin de rencontrer le fournisseur pour établir les besoins réels et le coût d'acquisition et à procéder au remplacement du système de messagerie téléphonique pour une dépense maximale de 12 000 \$ payable à même les surplus des services de l'administration (50 %) et de l'aménagement (50 %);

CONSIDÉRANT QUE selon les informations obtenues du fournisseur, il faudra procéder au changement du système téléphonique celui-ci ne permettant pas l'intégration du nouveau système de messagerie et l'estimation présentée au montant de 19 843 \$ incluant un PRI 23 canaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conserver tous les appareils téléphoniques existants et que le nouveau système doit être compatible avec ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE des vérifications doivent être faites en lien avec le fournisseur des lignes téléphoniques et les avantages d'implantation du PRI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à la majorité :

D'autoriser une dépense n'excédant pas 19 843 \$, plus les taxes applicables pour le remplacement du système téléphonique et de la messagerie vocale, payable à même les surplus des services de l'administration (50 %) et de l'aménagement (50 %);

DE mandater la directrice générale, madame Line Ross, à poursuivre les démarches de vérifications et de validations auprès de Télécommunications de l'Est (TDE) afin finaliser le dossier et procéder à la commande.

Le préfet appelle le vote sur la proposition.

En faveur – dix-huit (18) voix

Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Les Méchins
Municipalité de Saint-Adelme
Municipalité de Sainte-Félicité
Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg
Municipalité de Saint-Léandre
Municipalité de Sainte-Paule
Municipalité de Saint-René-de-Matane
Municipalité de Saint-Ulric
Ville de Matane

Contre – une (1) voix

Municipalité de Baie-des-Sables

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 21-02-15

Il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 17 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
Pierre Thibodeau

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
Pierre Thibodeau*